



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2021-07

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2021-07-15-00004 - Arrêté du 15 juillet 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2021-07-15-00004

Arrêté du 15 juillet 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

Arrêté du 15 juillet 2021 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat
- VU** décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2020-08-17-027 du 17 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2021-01-20-004 du 20 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté n° 2021-18-RRA du 25 février 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, portant délégation de gestion des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France relance ;
- VU** l'arrêté n° 2021-39-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes pour la mission « Plan de relance » ;
- VU** la convention en date du 1^{er} juillet 2021 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel du 17 février 2020 nommant madame Corinne SCHITTENHELM, attachée principale d'administration de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à partir du 1^{er} mars 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 13 novembre 2020 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 2 juin 2015 nommant madame Judith ESPERANCE secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 25 août 2015 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 7 novembre 2017 affectant madame Chantal NODANCHE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2019 nommant madame Marine MARCHAND secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 septembre 2019 nommant madame Hassina CAMARD-ABDOULLA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 décembre 2019 nommant madame Laurence DEMERY adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Corinne SCHITTENHELM, cheffe de la division des affaires financières,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009 et par l'arrêté du recteur de région académique d'Ile-de-France pour la gestion et l'utilisation des crédits du programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance ;

Exécution des opérations d'ordonnancement des dépenses dans la limite des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), et dans les conditions précisées dans la convention conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil dans le cadre du « Plan de relance », au titre de l'activité « continuité pédagogique » ;

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Corinne SCHITTENHELM, délégation de signature est donnée à :

- **Mesdames Sandrine LANDES**, adjointe à la cheffe de division,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chef de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM et Sandrine LANDES et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Hassina CAMARD-ABDOULLA, Judith ESPERANCE, Marine MARCHAND, Chantal NODANCHE et Nicole ZALI**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement
- recettes non fiscales.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Corinne SCHITTENHELM et Sandrine LANDES et de monsieur Daniel DIDISSE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Hassina CAMARD-ABDOULLA
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Laurence DEMERY,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 avril 2021.

ARTICLE 6 : Le recteur de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 15 juillet 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Daniel AUVERLOT